

Conditions générales 4x4 Rainbow Toyota DCE

Pour un voyage entre le 01/11/2023

et le 31/10/2024

HORAIRES, JOURS D'OUVERTURE ET CONDITIONS DE LOCATION

Attention à bien vérifier l'horaire de départ ou d'arrivée de vos vols

Départs/Retours : du lundi au vendredi de 8h00 à 16h00, le samedi de 8h00 à 12h00.

Le samedi après-midi (entre 13h et 16h) et le dimanche ou les jours fériés (entre 8h et 16h) sur rendez-vous, une surcharge de 500 ZAR/\$N s'applique.

Centres de location : Johannesburg, Le Cap (principaux) ; Durban, Port Elizabeth, East London, Nelspruit, George (secondaires).

Horaires : du lundi au vendredi de 8h00 à 17h, le samedi de 8h00 à 14h00. Fermeture le 25 décembre.

Les véhicules peuvent être récupérés et déposés dans la plupart des régions d'Afrique australe avec paiement d'un supplément.

Durée minimale de location : 7 jours sauf contre-indication dans les présentes conditions.

Le jour du départ et le jour du retour sont facturés. En cas de locations successives avec retour et départ le même jour, ce dernier est facturé 2 fois.

Âge minimum et permis de conduire : 25 ans. Conducteurs entre 23 et 25 ans et avec au moins 3 ans de permis autorisés monnayant une surcharge de 500 ZAR/\$N. Permis « voiture » national + traduction assermentée ou permis international obligatoires.

CAUTION

Payable par carte de crédit le jour du départ, le montant du dépôt est bloqué sur le compte (empreinte autorisée sur la carte) et doit donc être disponible sur le compte.

Selon le niveau d'assurance :

- 50 000 ZAR/\$N avec l'assurance de base (Standard)

- 5 000 ZAR/\$N avec le rachat total de franchise (Super Cover)

Les cartes Visa ou MasterCard sont acceptées.

La somme (caution) sera libérée dans les 21 à 30 jours ouvrables après la restitution du véhicule et selon son état au retour.

Tous les prix sont exprimés en ZAR (Rand Sud-Africains), \$N (Dollar Namibien) et parfois \$US (Dollar des États-Unis).

LES PLUS, PLUS, PLUS DES MODÈLES KRUGER ET RAINBOW...

Flotte. Large gamme de véhicules équipés avec tout le matériel de camping nécessaire pour votre safari en Afrique australe. Une gamme de 4x4 et de camping-cars pour répondre à vos besoins que vous voyagiez seul, en couple ou en famille.

Le prix de location journalier comprend le **kilométrage illimité**, le **nécessaire de vie, de cuisine et de couchage**, un **réservoir d'eau** et une **bouteille de gaz** pleins, une **assistance 24 heures sur 24** (avec contact d'urgence), des **cartes** (sur demande), les **taxes locales**.

LE JOUR J...

Les départs sont possibles du lundi au vendredi de 8h00 à 16h00, le samedi de 8h00 à 12h00.

Le samedi après-midi (entre 13h et 16h) et le dimanche ou les jours fériés (entre 8h et 16h), sur rendez-vous, avec application d'une surcharge de 500 ZAR/\$N.

Il faut prévoir 2 à 3 heures pour la prise en charge du véhicule au début de la location. Le temps nécessaire pour : remplir les formalités administratives et faire la démonstration du véhicule.

Attention : si votre vol arrive après 14h heure locale, le départ devra se faire le jour suivant.

La remise du véhicule n'est effective que lorsque vous êtes à l'aise avec le véhicule et l'utilisation de l'équipement et

que vous disposez de tout le nécessaire pour votre voyage.

...ET LE DERNIER JOUR

Les retours sont possibles du lundi au vendredi de 8h00 à 16h00, le samedi de 8h00 à 12h00.

Le samedi après-midi (entre 13h et 16h) et le dimanche ou les jours fériés (entre 8h et 16h), sur rendez-vous, avec application d'une surcharge de 500 ZAR/\$N.

Il faut prévoir 1 heure pour remplir les documents de retour et vérifier le véhicule.

Le véhicule doit être restitué propre avec des réservoirs de carburant et propane pleins, un réservoir d'eaux usées vide et propre, des réservoirs d'eaux grises vides (le cas échéant) et dans le même état qu'au départ, sinon des frais seront facturés.

Tous les prix sont exprimés en ZAR (Rand Sud-Africains), \$N (Dollar Namibien) et parfois \$US (Dollar des États-Unis).

CONDITIONS GÉNÉRALES

Les tarifs et les termes et conditions de location peuvent être sujets à changement à tout moment. Tous les prix sont exprimés en ZAR (Rand Sud-Africains), \$N (Dollar Namibien) et parfois \$US (Dollar des États-Unis)

Le contrat de location proprement dit, quelle que soit la manière dont la réservation et le règlement de la location ont été exécutés, met en présence la société propriétaire de la flotte appelée « le loueur » et la personne signant le contrat appelée « le locataire ». La prise en charge du véhicule par le locataire implique l'acceptation sans réserve des conditions générales de location suivantes.

Utilisation du véhicule : le locataire s'engage à faire un usage prudent et normal du véhicule, à ne l'utiliser que pour ses besoins personnels, et à ne pas sous louer, ni transporter des personnes à titre onéreux. Le conducteur doit veiller avec le plus grand soin, aux niveaux d'eau et d'huile du véhicule. Le locataire s'interdit à participer à tout match, course, rallye ou autre compétition de quelque nature que ce soit, ainsi qu'à des essais ou préparations. Il s'engage à ne pas utiliser le véhicule à des fins illicites ou autres que celles prévues par le constructeur, et à ne pas surcharger le véhicule loué en transportant un nombre de passagers supérieur à celui indiqué sur la carte grise du véhicule. Le locataire s'engage à ne pas atteler de remorque ou de véhicule similaire, à n'apporter aucune modification au véhicule.

Durée minimale de location et coûts

Durée minimale de location : 7 jours. Les locations de véhicules sont calculées par jour calendaire, c'est-à-dire que le jour de la prise en charge ou de la dépose est toujours compté comme une journée entière, quelle que soit l'heure de la prise en charge ou de la dépose. Un jour de location n'est pas calculé sur une base de 24 heures.

One-way : des frais de déplacement et de collecte/livraison s'appliquent.

Centres de location

Primaires :

Afrique du Sud : Johannesburg, Le Cap

Namibie : Windhoek

Botswana : Maun

Durée de location minimum : 7 jours

Secondaires :

Afrique du Sud : Durban, Port Elizabeth, East London, Nelspruit, George

Namibie : Swakopmund, Walvis Bay

Botswana : Gabarone, Kasane

Durée de location minimum : 17 jours

Sur demande :

Mozambique : Maputo, Vilanculous

Zambia : Livingstone, Zimbabwe

Durée de location minimum : 22 jours

Horaires des centres de location

- du lundi au vendredi : 08h00 – 17h00 (dernière prise en charge à 16h00, dernier retour à 16h00)

- le samedi : 08h00 - 14h00 (dernière prise en charge à 12h00, dernier retour à 12h00)

Une surcharge est appliquée en dehors des heures d'ouverture, au coût de 500 ZAR/\$N. Les opérations en dehors des heures de bureau sont les suivantes (sur demande) :

- le samedi : 13h00 - 16h00

- dimanches et jours fériés : 08h00 - 16h00

Toutes les agences sont fermées le 25 décembre (jour de Noël).

Départ

La remise du véhicule peut prendre environ 2 à 3 heures, en fonction des questions posées et des réactions des clients. Cela implique une explication approfondie et une démonstration du véhicule et de son équipement. Veuillez noter que la signature du rapport sur l'état du véhicule constitue une acceptation de l'état du véhicule. Le loueur doit être informé dans les 24 heures suivant la prise en charge du véhicule (en cas de dommages à l'embrayage dans les 3 premiers jours de la prise en charge) si le locataire rencontre des difficultés, des problèmes, des

dysfonctionnements. Aucune réclamation ne sera prise en compte pour de telles expériences, et aucune compensation ou responsabilité pour le temps perdu ne sera accordée, si les problèmes ne sont signalés qu'au retour du véhicule. Les jours de location perdus à cause d'un véhicule qui a été récupéré après la date convenue ne seront pas crédités. Les jours fériés et les dimanches, un supplément de 550 ZAR/\$N sera facturé.

Retour

Lors de la restitution du véhicule, veuillez prévoir une heure pour le contrôle du véhicule et de l'équipement. Bien qu'il soit demandé que le véhicule soit rendu avec un réservoir de carburant plein, par courtoisie envers le prochain locataire, le loueur amènera le véhicule à la station de ravitaillement pour s'assurer que le véhicule est plein. Si un appoint est nécessaire, le montant du carburant sera déduit de la carte de crédit du locataire. Les véhicules doivent être rendus propres (intérieur, extérieur et équipement), afin que l'enregistrement du véhicule puisse être effectué. Les véhicules rendus excessivement sales se verront facturer des frais de nettoyage de 1500 ZAR/\$N. Le locataire doit rendre toute cassette de toilettes pour camping-car dans un état de propreté approprié, faute de quoi le loueur se réserve le droit de facturer des frais de nettoyage de 1500 ZAR/\$N. Tout véhicule restitué après la date de restitution convenue ou en dehors des heures de bureau normales (sans accord préalable) sera facturé au prix d'une journée complète de location par jour calendaire. Les jours de location perdus en raison du retour du véhicule avant la date de retour convenue ne seront pas crédités.

Le loueur se réserve le droit de facturer le carburant pour les véhicules qui ne sont pas rendus pleins, une allocation de 3 litres pour le déplacement du véhicule sera accordée. Le loueur se réserve le droit de facturer des frais de nettoyage de 1 500 ZAR/\$N dans le cas où le véhicule de location est rendu dans un état extrêmement sale. La société se réserve le droit, à sa seule discrétion, de déterminer si un véhicule est extrêmement sale d'une manière juste et équitable. Un véhicule de location extrêmement sale comprendra, sans s'y limiter, les cas où les dommages éventuels du véhicule de location ne peuvent être évalués correctement. Le locataire sait et comprend qu'il est interdit de fumer dans les véhicules de location et qu'un montant de 3 500 ZAR/\$N sera facturé pour éliminer toute fumée ou odeur et/ou marque de brûlure à l'intérieur du véhicule causée par le fait de fumer dans le véhicule de location.

Permis de conduire

Un permis de conduire français ou européen assorti d'un permis international ou d'une traduction assermentée est requis.

Âge minimum

L'âge minimum autorisé pour louer un véhicule est de 25 ans.

Une surcharge de 500 ZAR/\$N est requise pour les conducteurs âgés entre 23 et 25 ans qui possèdent au moins 3 ans de permis.

Frais de location

Pour toutes les locations au départ et/ou au retour en Afrique du Sud, des frais de 250 ZAR/\$N par contrat de location seront facturés. Ces frais seront inclus dans le devis.

Options en matière d'assurance

Le loueur propose deux options de couverture de responsabilité civile, à savoir la couverture Standard et la couverture "Super Cover". Ces couvertures ne sont PAS des couvertures de responsabilité civile personnelle, mais des couvertures pour les dommages causés aux véhicules et/ou aux biens de tiers. Ces options de responsabilité ne couvrent pas l'équipement, le réfrigérateur, les tentes de toit ou les auvents.

Détails ci-dessous :

Couverture Standard

Cette couverture comporte une franchise de 50 000 ZAR/\$N qui est applicable en cas d'accident ou de dommage au véhicule ou aux biens de tiers. Cette franchise est préautorisée sur la carte de crédit du locataire au moment du retrait du véhicule. Les fonds ne seront déduits de ce montant que si le locataire restitue le véhicule et/ou l'équipement dans un état endommagé ou pour tout dommage causé à un tiers. S'il n'y a pas de réclamation, ce montant est débloqué dans les 21-30 jours ouvrables à compter de la date de retour, par l'institution bancaire du locataire. La couverture standard de la responsabilité civile ne comprend pas la réparation ou le remplacement des pneus, des jantes et des pare-brise/verres.

Super Cover

Un tarif journalier est facturé selon le devis/contrat de location détaillé. Cette garantie est une garantie SANS FRANCHISE et s'applique au véhicule et aux dommages matériels causés à des tiers. Elle inclut le coût de remplacement ou de réparation des pare-brise, jantes et pneus, le vol de la radio et les frais de récupération (les pneus sont limités à 4 (quatre) par location, les jantes à 2 (deux) par location et les pare-brise à 2 (deux) par location). Un dépôt de garantie de 5 000 ZAR/\$N est préautorisé sur la carte de crédit Visa ou MasterCard du locataire au moment de la prise en charge du véhicule afin de s'assurer que le véhicule est rendu à l'endroit et à la date convenus, dans un état propre et qu'aucun article ou équipement n'est perdu ou endommagé. Le dépôt de garantie est entièrement remboursé dans un délai de 21 à 30 jours ouvrables, après la date de retour, si toutes les conditions sont respectées.

Cette couverture exclut les équipements en vrac, le réfrigérateur, les tentes de toit et les auvents.

Frais de traitement des réclamations

Des frais de traitement de 750 ZAR/\$N sont facturés pour toutes les demandes d'indemnisation pour dommages/accidents, quelle que soit l'option de couverture de responsabilité choisie.

Accidents

Les accidents impliquant un seul véhicule sont inclus dans toutes les options de couverture de responsabilité civile,

sauf en cas de retournement. En cas de dommages au véhicule loué, les dispositions suivantes s'appliquent :

L'incident :

Tous les accidents doivent être signalés au loueur et, conformément à la loi, à la police locale dans les 24 heures. Un numéro AR (rapport d'accident) de la police doit être obtenu au moment de la déclaration de l'incident. Ce numéro prouve que l'accident a été enregistré. Le fait de ne pas déclarer un accident peut annuler toute la couverture de responsabilité et le locataire devient entièrement responsable de tous les coûts. Il est conseillé de prendre autant de photos que possible du lieu de l'accident et d'obtenir également les coordonnées des tiers, le cas échéant. Celles-ci peuvent être notées au verso de l'enveloppe du pack de location qui a été remise lors de la collecte du véhicule. Il est également suggéré de prendre une photo des permis de conduire des personnes impliquées et du disque d'immatriculation affiché sur le pare-brise du véhicule tiers. Un rapport d'accident, fourni dans le PACK DE LOCATION, doit également être rempli. Ces documents et justificatifs seront remis au loueur afin de traiter l'incident.

Le véhicule :

Le locataire est responsable de la récupération du véhicule endommagé auprès de l'agence de location d'origine en fonction de l'option de couverture de responsabilité prise. Un véhicule de remplacement ne sera envoyé qu'une fois que le paiement de tous les dommages / frais de récupération du premier véhicule aura été effectué. Le loueur se réserve le droit de retenir un véhicule de remplacement ; cela ne donne droit à aucun remboursement ni à aucune réclamation à l'encontre du loueur.

Si le locataire exige la livraison d'un véhicule de remplacement, des frais seront prélevés en fonction de l'option de couverture de responsabilité prise sur la location.

Si le locataire ne bénéficie pas d'un véhicule de remplacement, aucun remboursement en cas de résiliation anticipée du contrat ne sera envisagé.

Si le locataire continue avec un véhicule de remplacement, ce véhicule sera noté dans le contrat de location en cours et la couverture standard sera applicable. Cela inclut un nouveau dépôt de garantie standard et une nouvelle pré-autorisation de 50 000 ZAR/\$N sur la carte de crédit désignée. La « Super Cover » ne sont pas disponibles pour un véhicule de remplacement.

Exceptions - Exclusions de toutes les options de couverture :

Le loueur n'est pas responsable pour tout dommage ou vol d'articles de nature personnelle. Il est fortement recommandé de souscrire une assurance voyage et une assurance personnelle.

Le locataire est entièrement responsable de tout dommage causé au véhicule ou aux biens d'un tiers si :

- Les termes du contrat de location ne sont pas respectés ;
 - Les dommages sont subis alors que le locataire/conducteur est en infraction avec les lois ou les ordonnances sur la circulation ;
 - Les dommages au véhicule sont causés par une conduite imprudente, délibérée ou téméraire. Cela inclut :
 - a) Conduite sous l'influence de l'alcool ou de drogues
 - b) Conduite sur des routes à accès limité ou non reconnues
 - c) Conduite au-dessus des limites de vitesse prévues par l'ordonnance sur les routes
 - d) Le non-respect des restrictions de hauteur du véhicule ;
 - Des dommages en partie haute du véhicule sont causés. Les dommages en hauteur sont couverts, à l'exception des dommages au système de refroidissement par air monté sur le toit (A/C), aux auvents, aux bouches d'aération et au luton du camping-car 6 places. Il est rappelé aux locataires que les camping-cars sont hauts. Il faut être prudent au moment de passer sous des branches, des ponts, des arches ou tout autre obstacle aérien (la hauteur de l'obstacle aérien doit avoir un dégagement de plus de 3.5m).
 - Des dommages sont liés à la submersion dans l'eau ou aux dommages causés par l'eau salée : un véhicule ne peut pas traverser l'eau.
 - Le véhicule a été conduit dans un pays pour lequel une approbation écrite n'a pas été obtenue de la part du loueur ;
 - Les dommages sont dus à une utilisation incorrecte du frein à main ;
 - Des dommages sont causés à l'embrayage (une indemnité est accordée jusqu'à 5 jours après l'enlèvement du véhicule, délai au cours duquel un embrayage défectueux peut être signalé. Par la suite, il est considéré comme relevant de la responsabilité du locataire). Le client est alors responsable du coût du kit d'embrayage qui est de 24 000 ZAR/\$N incluant la TVA et l'installation ;
 - Les retournements ou tonneaux ont lieu. Ils ne sont couverts par aucune option de couverture de responsabilité. Un retournement est défini comme un véhicule subissant tout type de dommage parce qu'il n'est pas sur ses 4 roues (le fait que le véhicule soit sur le côté est considéré comme un renversement) ;
 - Le carburant incorrect est versé dans le réservoir de carburant et/ou le carburant est versé dans le réservoir d'eau. Cela entraînera un coût de 20 000 ZAR/\$N. Le loueur indique que si cela se produit, le véhicule doit rester éteint et ne doit en aucun cas être démarré. Cela permet de réduire les dommages causés ;
 - Des dommages sont causés au châssis par le biais de tous les dommages, y compris, mais sans s'y limiter, les rebords latéraux, l'arbre d'hélice, l'arbre latéral, le différentiel avant et arrière et le système d'échappement.
- L'équipement détaché, les marches, les événements de toit, le système de refroidissement par air (A/C) et l'auvent, le cas échéant.

Le locataire est responsable de tout dommage ou accident dont le loueur n'a pas été informé lors de la restitution du véhicule. Veuillez noter que les frais applicables seront débités sur la carte de crédit désignée.

Règles concernant les véhicules de remplacement (que ce soit à la suite d'un accident ou de dommages au véhicule)
En cas de dégâts d'embrayage ou de dégâts d'eau, les dispositions suivantes s'appliquent : les frais de réparation et de récupération (remorquage) du véhicule sont à la charge du locataire. Les taux de récupération / remplacement suivants s'appliquent, quelle que soit l'option de couverture choisie :

- En Afrique du Sud : 8 ZAR/\$N par kilomètre
- En dehors de l'Afrique du Sud : 15 ZAR/\$N par kilomètre

Si un véhicule de remplacement est nécessaire, le loueur remplacera le véhicule dans les 24 heures en Afrique du Sud et dans les 48 heures en dehors des frontières sud-africaines (en fonction de l'accessibilité).

Climatisation

La climatisation fournie dans la cabine du véhicule est conçue pour être utilisée dans les conditions climatiques sud-africaines. Dans les régions où les températures dépassent 28 degrés Celsius, l'appareil peut ne pas fonctionner aussi efficacement. Ceci est normal et ne constitue pas un motif pour demander un véhicule de remplacement. Lorsque le véhicule est à l'arrêt ou tourne au ralenti pendant une période prolongée, le climatiseur de la cabine doit être éteint pour éviter tout dommage.

La climatisation dans l'espace de vie des camping-cars ne fonctionne que lorsqu'elle est branchée sur une alimentation électrique de 220 V. Cette alimentation électrique se trouve dans la plupart des campings. Le véhicule est fourni avec une rallonge, qui est branchée sur le boîtier d'alimentation du camping, puis branchée sur le camping-car dans la prise marquée POWER INLET.

Infiltration de poussière

La Namibie et le Botswana sont principalement des régions désertiques arides et la majorité des routes secondaires empruntées sont des routes de poussière ou de gravier. Il n'est pas possible de rendre les véhicules étanches à la poussière et, par conséquent, les remboursements ou les réclamations pour toute pénétration de poussière de quelque nature que ce soit ne seront pas pris en considération.

Paiement

Le loueur se réserve le droit d'accepter les espèces, les chèques ou les cartes de débit comme moyen de paiement. Les cartes de crédit Visa/MasterCard valables, les paiements par TEF ou par virement bancaire sont acceptés pour les locations.

Pré-autorisation : le loueur n'accepte que les cartes de crédit Visa et MasterCard valides qui sont embossées, afin d'effectuer la pré-autorisation pour la couverture de responsabilité / les dépôts de garantie et les franchises.

Le titulaire de la carte de crédit doit être présent lors de la prise en charge du véhicule.

Le loueur n'est pas responsable des fluctuations monétaires qui peuvent survenir lors d'une transaction.

Le paiement intégral doit être reçu 14 jours avant la date de prise en charge du véhicule.

Équipement

Tous les véhicules sont fournis avec de l'équipement (sauf accord contraire). Les options de couverture responsabilité civile ne couvrent aucun équipement fourni avec le véhicule. Toute perte ou dommage à l'équipement, y compris les articles tels que le les sièges bébé, les auvents, les marches, etc. sera débitée de la carte de crédit. Si l'un des équipements venait à mal fonctionner pendant la période de location, le loueur n'est pas tenu de fournir un véhicule de remplacement. Les réparations peuvent être effectuées conformément à la clause intitulée "Réparations de véhicules" du présent document.

Restrictions routières

Les camping-cars ne peuvent circuler que sur les routes goudronnées, bitumées et gravillonnées d'Afrique du Sud, d'Eswatini (Swaziland) et du Lesotho. Le loueur autorise les camping-cars à se rendre en Namibie moyennant un supplément unique de 5 000 ZAR/\$N. Les camping-cars ne peuvent être conduits que sur des routes goudronnées en Namibie (les camping-cars ne peuvent être conduits sur des routes de gravier que pour atteindre les campings). Les pneus, les jantes, les pare-brise et les vitres ne sont pas couverts sur les camping-cars en Namibie, quelle que soit la couverture choisie.

Les véhicules 4x4 équipés sont autorisés à circuler sur les routes publiques bitumées ou goudronnées ainsi que sur les pistes 4x4 reconnues au Botswana, au Mozambique (jusqu'à Vilanculous uniquement), en Namibie (le loueur n'autorise pas la conduite dans les dunes avec ses véhicules), en Afrique du Sud, en Zambie (jusqu'à Livingstone uniquement) et au Zimbabwe (jusqu'à Harare).

Le loueur n'autorise en aucun cas l'entrée des véhicules dans les pays suivants : Kenya, Angola, Malawi ou Tanzanie. Tout endroit situé au nord des zones autorisées est interdit. Il est fortement recommandé d'éviter de conduire avant le lever et après le coucher du soleil.

Documentation transfrontalière

Une redevance transfrontalière unique par véhicule et par location de 1 000 ZAR/\$N s'applique pour les documents transfrontaliers au Lesotho, en Namibie, au Swaziland (Swatini). Les papiers du véhicule ne sont exigés que pour le passage de la frontière. Le loueur n'est pas responsable de l'organisation ou du paiement des visas, des permis, des assurances aux tiers ou des taxes routières applicables aux pays d'entrée. Ceux-ci sont à la charge du locataire et peuvent être organisés avant le voyage ou aux frontières des pays concernés. Toutes les demandes transfrontalières doivent être accompagnées d'une copie lisible du passeport et du permis de conduire du locataire, qui doit être reçue sept jours avant la prise en charge du véhicule.

Veillez noter que le loueur ne peut être tenu responsable des retards concernant la documentation frontalière, les coûts et/ou passages).

Réparation des véhicules

Il est possible que pendant la location, de petites réparations soient nécessaires en raison de la nature du terrain. Des réparations allant jusqu'à 1 500 ZAR/\$N peuvent être effectuées sans autorisation préalable du loueur et ces réparations seront remboursées, sur présentation d'une demande de remboursement accompagnée des reçus originaux. Les montants supérieurs à 1 500 ZAR/\$N nécessitent une approbation verbale/téléphonique de l'assistance routière du loueur (les numéros sont indiqués dans le pack de location). Si l'approbation n'est pas obtenue, la

demande peut être contestée

Si un fournisseur facture des frais d'intervention pour remplacer un pneu, l'approbation doit être obtenue auprès de l'assistance routière du loueur. Si le loueur autorise une nuitée dans un hôtel en raison de réparations, une indemnité maximale de 1 500 ZAR/\$N par nuit et par véhicule est accordée pour un maximum d'une nuit en Afrique du Sud et de deux nuits en dehors de l'Afrique du Sud (Namibie et Botswana).

Les reçus originaux doivent être soumis à l'agence retour du loueur lors d'une réclamation contre l'option de garantie souscrite, ou des frais administratifs uniques de 750 ZAR/\$N seront prélevés pour cette réclamation.

Si un véhicule de remplacement est nécessaire, le loueur remplacera le véhicule dans les 24 heures en Afrique du Sud et dans les 48 heures en dehors des frontières sud-africaines (en fonction de l'accessibilité).

Clés

Le loueur doit être informé de la perte des clés ou de leur oubli à l'intérieur d'un véhicule fermé. Le remplacement ou la récupération des clés est à la charge du locataire.

Le loueur ne peut être tenu responsable des heures/jours perdus et/ou de l'hébergement ou de tout autre frais encouru, en raison du remplacement ou de la récupération des clés. Il est de la responsabilité du locataire de garder le véhicule en toute sécurité pendant le remplacement des clés.

Pneus

Le locataire est responsable de la réparation des pneus à plat ou crevés. Le conducteur ne doit pas dépasser les limites de vitesse fixées par l'ordonnance sur la circulation routière. Pour des questions de sécurité, le loueur recommande une vitesse de 120 km/h sur les routes goudronnées, de 60 km/h sur les routes de gravier/étanchéifiées ou ondulées, et de 40 km/h dans les parcs nationaux. Les pneus chauffent et la pression augmente à des vitesses plus élevées. Les pneus sont alors susceptibles d'être endommagés, en particulier sur les surfaces inégales. Lors du remplacement d'un pneu, le locataire doit s'assurer qu'il s'agit d'un pneu neuf de la même marque, de la même taille et qui a un indice de pli de 4 mm ou plus. Les pneus remis à neuf, d'occasion ou rechapés ne sont PAS acceptés. Le locataire est tenu de vérifier la pression des pneus à froid (c'est-à-dire après avoir parcouru moins de 10 km), à intervalles réguliers. Tous les pneus doivent être vérifiés, y compris les pièces de rechange. L'exigence minimale de la société en matière de bande de roulement est de 4 mm, ce qui est conforme aux limites fixées par l'ordonnance sud-africaine sur les routes.

Remorquage

Le remorquage n'est autorisé en aucune circonstance.

Tracking

Tous les véhicules sont équipés de dispositifs de repérage. Le tracking est surveillé dans toutes les destinations d'Afrique australe, comme le permet le loueur. Le loueur se réserve le droit de reprendre possession du véhicule de location à tout moment s'il est trouvé en stationné illégalement, utilisé pour violer la loi, semble abandonné, si le locataire dépasse continuellement la limite de vitesse maximale de 120 km/h et /ou ne respecte pas les termes ou conditions du contrat de location.

Veillez noter que les dispositifs de repérage installés dans les véhicules ne sont pas utilisés à des fins d'urgence ou de sécurité.

Infractions

Le locataire est responsable de toutes les amendes et pénalités liées à l'utilisation du véhicule par le conducteur ou du véhicule lui-même, encourues pendant la période de location, plus des frais administratifs de 300 ZAR/\$N pour chaque avis d'infraction ou de pénalité qui a été redirigé par le loueur au locataire.

Un extincteur ne peut être utilisé qu'en cas d'incendie à l'intérieur du véhicule. Pour un extincteur utilisé à d'autres fins / lorsque le sceau est brisé, un montant de 500 ZAR/\$N sera prélevé.

Annulation / Pénalités de non-présentation

Les annulations sont facturées selon les modalités suivantes. Les frais sont mentionnés en pourcentage du montant total de la location. Les prises en charge tardives et/ou les retours anticipés ne donnent pas droit à un remboursement de la location.

- 30 jours et plus avant le départ : 0%.
- 30 à 15 jours avant le départ : 25%.
- 15 à 10 jours avant le départ : 50%.
- moins de 10 jours avant le départ, no-show ou annulation le jour du départ : 100%.

Le locataire reconnaît et accepte que les pénalités d'annulation et/ou de non-présentation du loueur s'appliquent en cas de force majeure.

Frais obligatoires et frais supplémentaires (+one-way)

Des frais obligatoires sont applicables à tous les contrats de location ou selon le cas. L'équipement supplémentaire doit être réservé au moment de la réservation ou peut être demandé lors de la collecte si nécessaire et sous réserve de disponibilité. Ces demandes entraînent un coût de location. Détails sur demande.

Des frais sont facturés pour toute location nécessitant un retour ou une collecte aller simple entre les dépôts principaux.

Des frais sont facturés pour toute location nécessitant une livraison ou une collecte entre un dépôt principal et secondaire ou un dépôt secondaire et secondaire.

Veillez également noter que les véhicules livrés à un emplacement secondaire peuvent ne pas être remis avec un

réservoir de carburant plein.

Substitutions

Si, pour des raisons indépendantes de notre volonté, le véhicule réservé n'est pas disponible, le loueur se réserve le droit de le remplacer par un véhicule comparable ou supérieur sans frais supplémentaires pour le locataire. Cela ne constitue pas une rupture de contrat et ne donne pas droit au locataire à une quelconque forme de remboursement ou de réclamation à l'encontre du loueur.

Taxes et fluctuations monétaires

Tous les frais comprennent une TVA de 15 % en Afrique du Sud et Namibie, de 14 % au Botswana. Tous les tarifs sont indiqués en ZAR, N\$ et US\$. Le loueur n'est pas responsable des fluctuations monétaires pouvant survenir lors d'une transaction.

Les conditions générales sont susceptibles d'être modifiées en fonction de l'évolution des taxes gouvernementales.

Litige

Le prestataire se réserve le droit d'effectuer un changement de véhicule pour un autre approprié au nombre d'occupants. Ceci ne constituant pas une rupture de contrat et n'autorisant pas le locataire à prétendre à un quelconque dédommagement. Les photos ne sont pas contractuelles et le choix des véhicules se fait par catégorie et non par modèle.

Les présentes conditions générales sont soumises au droit français. Tout litige résultant de l'exécution, de l'interprétation ou de l'application du contrat de voyage sera porté devant la juridiction compétente du lieu du siège social de la société CampingCar online.